



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 40835

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes suscitées par le projet de réforme du schéma d'organisation du recouvrement de l'impôt, à la suite du rapport remis par le directeur général de l'INSEE et le chef de l'inspection générale des finances, qui préconise le regroupement des diverses structures de l'Etat, notamment en zone rurale. En effet, son application entraînerait, d'une part, une grave remise en cause de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, principe de rigueur dans la gestion des finances publiques, en plaçant assiette et recouvrement de l'impôt au sein d'une même administration. D'autre part, cette réforme irait à l'encontre des efforts réalisés en matière d'aménagement du territoire dans les zones rurales, où le service public se doit d'être un service de proximité. Enfin, la centralisation dans un même fichier informatique de données jusque-là distinctes sur les usagers serait contraire à l'avis émis par la Commission informatique et libertés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions sont envisagées pour remédier à de telles difficultés.

Texte de la réponse

Le projet auquel il est fait référence, annoncé fin janvier, a été retiré en mars 2000. La mise en oeuvre d'une réforme du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie demeure une nécessité largement reconnue par l'ensemble des agents et des partenaires de l'administration. Lors du comité technique paritaire ministériel réuni le 28 avril 2000, les orientations, décisions et expérimentations d'un nouveau projet ont été présentées. La réforme-modernisation a pour objectif d'assurer un service de meilleure qualité, plus simple, plus accessible et plus proche pour répondre aux attentes légitimes des citoyens, des acteurs économiques et des élus. Elle se traduit par la volonté de maintenir un réseau dense de services de proximité et d'en tirer le meilleur parti pour les contribuables, les consommateurs, et les petites et moyennes entreprises ainsi que des services nouveaux pour les usagers. Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, le réseau du Trésor public va s'engager dans une démarche visant à mieux gérer les flux financiers publics, à mieux contrôler les dépenses publiques, à mieux informer - notamment les collectivités locales - sur les comptes publics et à mieux conseiller les élus locaux. A travers cette réforme-modernisation conduite dans le dialogue avec les personnels, leurs représentants, et les élus locaux, et réalisée par étapes notamment à partir d'expérimentations qui débiteront dès septembre prochain, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie s'attachera à répondre aux exigences de modernité, de transparence et de proximité qui correspondent à la vocation de ses agents comme aux aspirations de l'ensemble des Français et de leurs élus. Un dossier présentant le contenu de cette démarche de réforme-modernisation a été adressé à l'ensemble des parlementaires, des maires et des conseillers régionaux et généraux, au début du mois de mai dernier.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40835

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 615

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4932